

◆ DROITS OBLIGATOIRES

Ne sont pas concernés par le paiement de ces droits :

- les étudiants inscrits dans le cadre d'un échange international ou de la préparation d'un double-diplôme en collaboration avec un établissement d'enseignement supérieur étranger
- les élèves sous statut d'apprentissage

		DROITS DE SCOLARITE	
		TAUX ¹	TAUX REDUIT ²
CYCLE INGENIEUR <i>(sauf étudiants sous statut d'apprentissage)</i>	Etudiants communautaires	601 €	401 €
	Etudiants extracommunautaires	3770 €	2513 €
CYCLE MASTER	Etudiants communautaires	243 €	159 €
	Etudiants extracommunautaires	3770 €	2513 €
MASTER INTERNATIONAL	Etudiants communautaires	1473 €	
	Etudiants extracommunautaires	5000 €	


¹ Le montant de 34 € affecté au Service Documentation est inclus dans les droits d'inscription

² Ce taux réduit concerne les étudiants :

- bénéficiant d'une année de césure / ³ : les étudiants extracommunautaires s'acquitteront du montant des droits de scolarité applicables aux étudiants communautaires (≠ frais différenciés)
- inscrits simultanément à la préparation d'un double-diplôme au sein du même établissement

i Dans le cas d'un double-cursus Ingénieur / Master, l'inscription en cursus Ingénieur est considérée comme inscription principale dont les droits d'inscription sont à acquitter au taux plein ; le taux réduit des droits d'inscription s'applique quant à lui au cursus Master dont l'inscription est alors réputée seconde.*

- ◆ MODALITES DE PAIEMENT - inscription et paiement souhaités par Phelma au plus tard la semaine de rentrée
- ◆ Attention si vous dépassez une certaine date vous ne pourrez peut-être bénéficier du paiement échelonné

	Inscription en ligne  Uniquement par carte bancaire = CB	Inscription par correspondance ou en présentiel
Paiement au comptant	Paiement de la totalité des droits en une seule fois lors de la saisie	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Par CB ▸ Par virement ▸ En espèces si montant ≤ 300 euros ▸ Par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Institut polytechnique de Grenoble (1 seul chèque regroupant la totalité du coût de l'inscription)
Paiement échelonné en 3 fois	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Si montant > 300 euros • 1^{er} prélèvement immédiat • 2^{ème} et 3^{ème} prélèvements à 30 jours d'intervalle, de date à date 	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Uniquement par CB auprès de l'Agence Comptable ▸ Si montant > 300 euros • 1^{er} prélèvement immédiat • 2^{ème} et 3^{ème} prélèvements à 30 jours d'intervalle, de date à date
Paiement échelonné en 6 fois	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Si montant > 1300 euros • 1^{er} prélèvement immédiat • puis à 30 jours d'intervalle entre chacun des prélèvements suivants, de date à date 	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Uniquement par CB, via le formulaire d'autorisation de prélèvement ▸ Si montant > 1300 euros
Paiement échelonné en 5 fois <i>(situation particulière d'étudiants n'ayant pas pu s'inscrire avant fin octobre)</i>		<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} prélèvement le lendemain de l'inscription administrative (IA) • Puis : <ul style="list-style-type: none"> • si IA entre le 25 et le 4 : prélèvement le 1^{er} de chaque mois suivant • si IA entre le 5 et le 14 : prélèvement le 10 de chaque mois suivant • si IA entre le 15 et le 24 : prélèvement le 20 de chaque mois suivant



- l'utilisation d'une CB n'est pas illimitée. Pour chaque CB, il existe un **plafond**, c'est-à-dire un seuil de retrait ou de paiement à ne pas dépasser sur une période donnée ⇒ la vérification de ce plafond s'impose en amont du paiement du montant des droits d'inscription afin d'en éviter le blocage
- dans le cas de l'utilisation d'une "E-carte bancaire", le paiement échelonné n'est pas autorisé

Le coût de remplacement de la carte étudiant est fixée à 15,50 €
Décision n° DEL2017-009 de l'administrateur général en date du 30/05/2017

◆ DROITS FACULTATIFS

GRENOBLE INP Alumni - Association des diplômés et des élèves de Grenoble INP

19 €

◆ Où se rendre pour payer du 1er septembre au 29 octobre 2021 ?

	CARTE BANCAIRE	VIREMENT	ESPECES UNIQUEMENT SI MONTANT ≤ 300 €	CHEQUE BANCAIRE (COMPTE BANCAIRE EN FRANCE CHEQUES ETRANGERS NON AUTORISES)
Grenoble INP – Grenoble	<p>Agence Comptable de Grenoble INP 46 Avenue Félix Viallet 38000 GRENOBLE (4^{ème} étage)</p> <p>Horaires de la caisse Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi 09h00-12h00 / 13h00-15h30 (Fermeture le mercredi)</p> <p>↘ Uniquement pour le paiement au comptant ou en 3 fois</p> <p>↘ Uniquement sur présentation de l'imprimé « ETAT DES DROITS DUS » comportant le tampon de l'école</p>	<p>RIB de Grenoble INP transmis par le Service Scolarité de l'Ecole</p>	<p>Agence Comptable de Grenoble INP 46 Avenue Félix Viallet 38000 GRENOBLE (4^{ème} étage)</p> <p>Horaires de la caisse Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi 09h00-12h00 / 13h00-15h30 (Fermeture le mercredi)</p> <p>↘ Uniquement sur présentation de l'imprimé « ETAT DES DROITS DUS » comportant le tampon de l'école</p>	<p>Paiement encaissé par l'école lors de l'inscription administrative</p>